

Approuvé

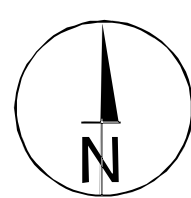
Echelle : 1/5000^e

APPROUVEE par Délibération du Conseil
Mu' ... du 10 DÉCEMBRE 2015

Le Député-Maire



10 décembre 2015

[illegible]

— + — + — + — + — limite communale · + — + — + —
 ■ limite de zone ou de secteur ■ ■ ■ ■ ■

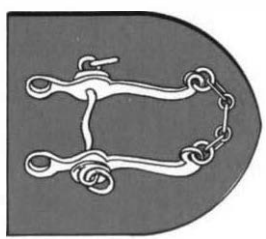
numéro de renvoi à
la liste des emplacements réservés

espaces boisés classés

zone de remontée de nappe reportée pour information
source PPRI remontée de nappe et sur-risque sismique bassin potassique

 zone pouvant être sujette aux aléas de remontée de la nappe phréatique

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de



3.c. Règlement graphique
Echelle : 1/2500°

Vo pour le règlement à la délibération du 20 mars 2022
La Vice-Présidente
Romy NEUMANN



Mars 2022

N°	DESIGNATION	LOCALISATION	REF. CADASTRALES S Parcelles	Superficie (ares)	Bénéficiaire
1	Branche Est du TOV		Voir règlement graphique 3.5 à l'échelle 1:5000°		
2	Chemin piétonnier et linéaire cyclable Emprise 6 m	Le long du Dollebaechlein	31 [5-31-15] pp 40-44pp-103 [166-167-169] pp [172-174-176] pp [178-179-183] pp [182-184-189] pp [195-196-197] pp	85,3	Commune
3	Elargissement à 8 m du chemin rural	Dans le prolongement de la rue du Ballon d'Alsace	34 Supprimé	13 pp	Commune
4	Passage de canalisation d'assainissement	Galgematten rue des Roseaux	6 [14-44, 137, 138, 162, 165, 169, 170, 171, 173, 175, 177, 178, 181, 183, 185, 195, 196, 197, 208] pp	6,2	Commune
6	Elargissement et sécurisation de la rue des Peuplier	Toutes les parcelles de part et d'autre de la rue	31 [14-44, 137, 138, 162, 165, 169, 170, 171, 173, 175, 177, 178, 181, 183, 185, 195, 196, 197, 208] pp	61,9	Commune

pp : pour partie

LIMITES

limite communale

limite de zone ou de secteur

EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES
classés au titre de l'art. L.130-1 du code de l'urbanisme

espaces boisés classés

zone inondable par débordement de cours d'eau reportée pour information
source PPRi du bassin versant de la Doller

zone de remémoration de nappe reportée pour information
source PPRi du bassin versant de la Doller

zone pouvant être sujette aux aléas de remémoration de la nappe phréatique

cavité souterraine reportée pour information
source BRGM note report non exhaustif

★ Installation agricole ICPE en 2021

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.